

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

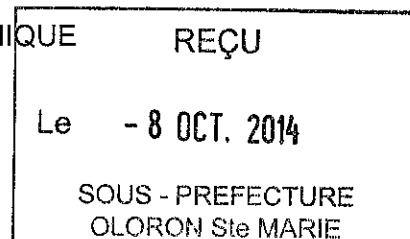
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE



RAPPORT N° 140925-31-URB-

CHARTRE ARCHITECTURALE : DEMANDES DE SUBVENTION

Mme BESSONNEAU rappelle que lors du Conseil communautaire du 17 juillet dernier, Le Conseil Communautaire a décidé de réaliser une charte architecturale et paysagère sur le territoire du Haut Béarn.

Depuis cette date, le plan de financement a été confirmé, et s'établit de la manière suivante :

Montant opération TTC	50 000.00 €
Conseil Régional d'Aquitaine	12 000.00 €
Conseil Général 64	12 000 € au titre du Patrimoine 13 000 € au titre du Développement territorial

La part résiduelle sera financée par l'ensemble des Communautés de Communes concernées du Pays d'Art et d'Histoire, à savoir, Piémont Oloronais, Aspe, Ossau, Josbaig et Barétous, et fera l'objet d'une convention spécifique.

A la lumière de ces éléments d'information,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement de la charte architecturale et paysagère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
 - o Solliciter les subventions auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général 64
 - o Signer les conventions avec les communautés de communes concernées

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014


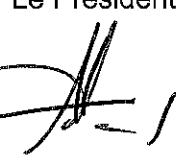
Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OLORON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
* 64 500 Pyrénées Atlantiques *

Le Président



Daniel LACRAMPE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OLORON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
* 64 500 Pyrénées Atlantiques *

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE